

04 juil 2012 -16:48

Deuxième échéance versements anticipés d'impôt

Le SPF Finances communique que le 10 juillet 2012 est la deuxième échéance en matière de versements anticipés d'impôt.

Les sociétés peuvent éviter une majoration d'impôt de 2,5% en effectuant un versement sur le numéro de compte IBAN: BE20 6792 0023 3056 et BIC: PCHQ BEBB.

Les indépendants peuvent également éviter cette majoration d'impôt en effectuant un versement sur le numéro de compte IBAN: BE07 6792 0023 4066 et BIC: PCHQ BEBB.

Les salariés, appointés, pensionnés et rentiers qui paient un supplément d'impôt peuvent bénéficier d'une bonification de 1,25% en effectuant un versement sur le numéro de compte IBAN: BE07 6792 0023 4066 et BIC: PCHQ BEBB.

Le service de contrôle local, le Service des Versements anticipés au numéro de téléphone 0257/640.50 ou le Contact center au numéro de téléphone 0257/257 57 peuvent fournir plus de renseignements. Une brochure détaillée peut être obtenue sur simple demande auprès du Service des Versements anticipés et sur le site internet du SPF Finances, <http://minfin.fgov.be/portail2/fr/themes/declaration/prepay.htm> on retrouve toutes les infos.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be